



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE COFINOVA 22

ÉTAT CIVIL	Souscripteurs	<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M. et Mme	<input type="checkbox"/> M. ou Mme
	Nom	_____			
	Nom de jeune fille	_____			
	Prénoms	_____			
	État civil	_____			
	Né(e) le	_____			
	Né(e) à	_____			
	Nationalité	_____			
	E-mail*	_____			
	Adresse fiscale	_____			
	Code postal	_____			
	Ville	_____			
	Pays	_____			
	Né(e) le	_____			

\*Autorise la société COFINOVA 22 à me transmettre toute communication la concernant par e-courrier.

SOUSCRIPTION	<b>Après avoir pris connaissance :</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du projet de Statuts déposés le 14/07/2024 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris de la Société Anonyme COFINOVA 22 en cours de constitution, au capital à souscrire de 6 400 000 € et du Document Commercial remis sur document séparé,</li><li>• Du Prospectus visé par l'AMF sous le n°SOF20240005 en date du 6 Septembre 2024</li></ul>
	<b>Je déclare souscrire :</b> _____ action(s) COFINOVA 22, chaque action ayant une valeur nominale de 200 €, soit un montant global de _____ € (40 actions minimum, soit 8 000 €).
	<b>Afin de libérer ma souscription,</b> je verse ce jour par chèque à l'ordre de COFINOVA 22 ou je m'engage à réaliser un virement sur le compte de COFINOVA 22 avant le 31/12/2024, un montant de _____ €. <i>Ce versement sera converti en actions COFINOVA 22 après encaissement par la banque dépositaire et constitution de la société par Assemblée Générale Constitutive. Il me sera adressé une attestation nominative du nombre d'actions que j'aurai souscrite à l'adresse fiscale indiquée ci-dessus.</i>
	<b>Je demande l'inscription en compte à mon nom de ces actions :</b> <input type="checkbox"/> Au nominatif pur chez CIC-CM Securities (6 avenue de Provence – 75441 Paris Cedex 9) <input type="checkbox"/> Au nominatif administré à la banque _____ en qualité de teneur de mon compte titres (joindre un RIB)

SIGNATURE	Fait à _____, le _____
	Signature et mention manuscrite « bon pour souscription de « n » actions (en toutes lettres), pour chacun des souscripteurs



## CONSTITUTION PAR OFFRE AU PUBLIC DE TITRES FINANCIERS

1. Dénomination sociale de la Société à constituer : COFINOVA 22
2. Forme juridique : Société Anonyme
3. Montant du Capital à souscrire : 6 400 000 €
4. Adresse prévue du siège social : 7-9 rue des petites écuries, 75010 Paris
5. Objet social : Financement d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles agréées dans les conditions prévues par la loi n°85-695 du 11 juillet 1985.
6. Date et lieu de dépôt des projets de Statuts : Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, le 14/07/2024
7. Modalités d'émission des actions :
  - Les souscriptions seront reçues du 11/09/2024 au 31/12/2024
  - Elles pourront être suspendues sans préavis dès que le montant en capital fixé à 6 400 000€ aura été intégralement souscrit
  - Prix d'émission : 200 € l'action
  - Libération : 200 € par action lors de la souscription
  - Nombre d'actions émises : 32 000 actions de 200 €
  - La société pourra être constituée si 16 000 actions minimum sont souscrites
  - A défaut de recueillir ce dernier montant, les souscripteurs seront remboursés sans intérêt, ni frais dans les conditions prévues par la loi et dans le délai maximum d'un mois après l'Assemblée Générale Constitutive
  - Les actions porteront jouissance à partir de la date d'immatriculation de la société au RCS
8. Établissements domiciliataires : Les souscriptions et versements seront reçus auprès :
  - de COFINOVA 22, à son siège social, 7-9 rue des petites écuries, 75010 Paris
  - des établissements chargés par COFINOVA 22 de la commercialisation des actions
9. Le dépositaire de fonds est : CIC Market Solutions – 6 avenue de Provence, 75009 Paris. Aucun bulletin de souscription ne peut être déposé par un souscripteur auprès de l'établissement dépositaire des fonds.
10. Une Assemblée Générale Constitutive se réunira au plus tard le 31 janvier 2025 pour approuver les Statuts et nommer les premiers administrateurs.
11. La notice prévue par l'Article 59 du décret n°67-246 du 24 mars 1967 qui a obtenu le VISA n° SOF20240005 par l'AMF le 06/09/2024 a été publiée au BALO du 11/09/2024.
12. Un Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers est à la disposition du public au siège de l'établissement domiciliaire.
13. Le capital social de la SOFICA a fait l'objet d'un Agrément délivré par la Direction Générale des Finances Publiques le 29/08/2024 pour un montant total de 6 400 000 €.
14. Les souscriptions seront reçues dans les établissements suivants :
  - > les Caisses de Crédit Mutuel des 11 Fédérations du Crédit Mutuel (Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont-Blanc, Midi-Atlantique, Centre, Dauphiné-Vivarais, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Méditerranéen, Normandie, Anjou) adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
  - > Caisse fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie
  - > Caisse fédérale du Crédit Mutuel Océan
  - > Crédit Mutuel Nord Europe et ses filiales
  - > Banque CIC Est
  - > Banque CIC Nord-Ouest
  - > Banque CIC Ouest
  - > Banque CIC Sud-Ouest
  - > Lyonnaise de Banque
  - > Banque Transatlantique
  - > CIC Iberbanco
  - > La Française
  - > LITA.CO
  - > CGPi
  - > COFINOVA 22 en cours de constitution, 7-9 rue des Petites Écuries, 75010 Paris.

**Paraphe pour chacun des souscripteurs :**



## POUVOIRS

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_  
Nombre de parts : \_\_\_\_\_

Veillez cocher les cases ci-dessous :

**Conformément aux articles L.225-9 et L.225-106 du Code de Commerce, j'ai la possibilité de participer à l'Assemblée Générale Constitutive ou de me faire représenter par un autre actionnaire, par mon conjoint ou par le partenaire avec lequel j'ai conclu un pacte civil de solidarité. Par conséquent :**

- J'assisterai à l'Assemblée Générale Constitutive de COFINOVA 22 qui sera convoquée au plus tard le 31/012025 ;  
 Je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale Constitutive de COFINOVA 22 qui sera convoquée au plus tard le 31/012025 et je donne pouvoir :  
    ou  au Président de l'Assemblée Générale Constitutive de COFINOVA 22 ;  
    ou  à un autre actionnaire de mon choix : \_\_\_\_\_ ;  
    ou  à mon conjoint ou par le partenaire avec lequel j'ai conclu un pacte civil de solidarité ;

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

L'Assemblée Générale constitutive se réunira en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la souscription du capital social et de la libération des actions en numéraire ;
- approbation des statuts, modification le cas échéant ;
- nomination des premiers administrateurs ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- reprise des actes passés par les fondateurs pour le compte de la société en formation ;
- mandat à donner au Président ou à son défaut au Directeur Général pour effectuer tous actes nécessaires jusqu'à l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Par ailleurs,**

Je souhaite recevoir sous forme numérique, par courrier électronique à l'adresse e-mail ci-dessus, l'ensemble des documents légaux pour la convocation aux assemblées générales en lieu et place des documents papier. Je prends note que ces documents demeurent également consultables sur le site Internet [www.cofinova.com](http://www.cofinova.com), ou pourront m'être adressés par courrier sur appel téléphonique au 01 42 65 10 50.

Je ne souhaite pas recevoir par courrier électronique les documents légaux pour la convocation aux assemblées générales, lesquels me seront donc adressés par courrier à mon adresse postale.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*Signature et mention manuscrite « bon pour pouvoir » pour chacun des souscripteurs.*